



Communiqué de presse

Aujourd'hui 2 février 2018, après une nouvelle réunion de plus 3 heures qui s'est tenue dans l'hôtel, des avancées importantes ont été discutées concernant la grève à l'hôtel Holiday Inn Porte de Clichy.

La réunion a commencé par une importante mise au point : nos deux organisations syndicales ont refusé de négocier un protocole de fin de conflit avec une direction qui met comme préalable le départ de Mirabelle, représentante de la section syndicale CNT SO et une des 2 porte-paroles des grévistes. Une sortie collective du conflit ne pouvait être compromise par un chantage sur notre camarade.

La direction a donc tout de suite retiré son ultimatum concernant Mirabelle et a affirmé sa volonté de discuter des différentes revendications des grévistes afin de trouver un accord permettant le déblocage de la situation et la reprise du travail.

Il s'en est suivi une discussion de fond sur les revendications des grévistes.

En effet, après le rejet par les grévistes de la proposition de l'hôtel de les internaliser partiellement (service des Plongeurs et des équipiers), afin de conserver leur unité, des clauses sociales améliorant leur statut et garantissant l'égalité de traitement avec les salarié-e-s de l'hôtel ont été négociées.

Une clause de revoyure concernant la mise en place d'un 13^{ème} mois et une internalisation de tous les services a été actée pour l'été 2019 en fonction de la stabilité de la fréquentation de l'hôtel et de son niveau de taux d'occupation.

Concernant les avancées sur le statut social des salarié-e-s de la sous-traitance ont été actés la fin du paiement à la chambre, l'augmentation du temps de travail pour les temps partiel (30h/semaine, 130h par mois minimum), la mise en place d'une prime de panier de 7,14 € par jour, la suppression des mutations arbitraires, l'annulation des deux mutations, deux jours de repos consécutifs etc.....

Une réunion entre l'hôtel et son sous-traitant aura lieu lundi 5 février, et mardi 6 février aura lieu une nouvelle réunion à 15h pour répondre aux demandes de revalorisations des qualifications et de règlement des contentieux judiciaires en cours.

Nos deux syndicats se félicitent des avancées dans ce conflit et espèrent conclure un accord satisfaisant permettant une reprise sereine du travail.

Clichy le 2 Février 2018